

pour accompagner ces deux tables ». Menestrier n'ajoute pas qu'elles furent placées et, d'un autre côté, nous n'avons trouvé dans les pièces comptables relatives aux dépenses faites pour l'installation de la *Table de Claude*, aucune note se rapportant à la gravure d'une inscription.

Quant au président Bellièvre, voici comment il s'exprime à la page 100 de son *Lugdunum Priscum* :

« Titulus ad superiores tubulas (11).

« Hocce ex reliquiis antiquæ hujus urbis ad latera montis
« divi Sebastiani hoc salutis anno MDXXVIII repertum duo-

(11) Titre pour le haut des Tables.

« Ces Tables extraictes des ruines de notre cité antique ont été trouvées sur le flanc de la colline S. Sébastien, l'an du salut 1528. Les douze premiers citoyens en firent l'acquisition aux frais du trésor public : puis, pour qu'elles deviennent l'ornement de la ville et pour qu'elles révelent, à ceux qui ont pris pour guide le génie lyonnais, la gloire des temps anciens, ils ont résolu de les placer ici.

Autre.

« Les tres anciennes Tables, trouvées à Lyon au bas de la colline S. Sébastien, en cette année 1528, ont été acquises par les échevins. Espérant que la jeunesse de Lyon, instruite de l'antique valeur des anciens et de leur gloire, serait portée à marcher sur leurs traces, ils ont décidé de placer les Tables en ce lieu.

« La colline de S. Sébastien est une de celles contre lesquelles la ville est adossée.

« Si l'on trouvait dans la copie du texte de ces tables, quelque chose d'incorrect, que l'on n'en rejette pas le tort sur moi, j'ai suivi fidèlement les Tables.

« Notez que Drusus, issu de race noble, fort expert en l'art de bien dire, rhéteur se croyant au-dessus de tous, ayant été convoqué en séance par le sénat, exigea que le sénat prenne la peine de venir chez lui : ce qui fut fait. Le sénat gratifia son père du titre de patron. »